EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 15 Juillet 2020

DEL.2020.07.15-010 - Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2019.

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de procurations : 2

Absents: 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2020

PREFECTURE DE LA GIRONDE

23 JUIL. 2020

Aureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	Х		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	Х		
SEINTIGNAN Jean-Michel			
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	Х		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	Х		
BRIC Jean-François	Х		
GUILBAULT Nicky	Х		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	Х		
DURAND Catherine	Х		
BREGILLE Jean-Luc	Х		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	Х		
DELPLANQUE Emmanuel	Х		
PIALLEPORT Thierry		X	CHHIM Catherine
LOVISI Marc	Х		
ROZE Benjamin	Х		
LALANNE Nicole	Х		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		Х	LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane			
DOS SANTOS Roméo	Х		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.07.15-010 - Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2019.

Rapporteur: Monsieur Benjamin DERVIEUX

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 en précisant qu'il n'y a pas eu de journée complémentaire,
- ◆ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à examiner le Compte de Gestion 2019, présenté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE des deux sections
RECETTES			
.Prévisions budgétaires	7 370 782,00 €	8 978 116,00 €	
. Recettes nettes	4 847 932,17 €	8 340 850,85 €	
DÉPENSES			
. Autorisation budgétaire	7 370 782,00 €	8 978 116,00 €	
. Dépenses nettes	4 266 834,06 €	8 200 604,62 €	
Résultat de l'exercice			
. Excédent		+ 140 246,23 €	
. Excédent	+ 581 098,11 €		+ 721 344,34 €
Avec les soldes reportés de 2018			
. Déficit d'investissement	- 947 463,53 €		- 947 463,53 €
. Excédent fonctionnement		+ 500 000,00 €	+ 500 000,00 €
Sous total	- 366 365,42 €	+ 640 246,23 €	+ 273 880,81 €
Restes à réaliser	+ 83 281,33 €		+ 83 281,33 €
TOTAL	- 283 084,09 €	+ 640 246,23 €	+ 357 162,14 €

Soit,

Section de fonctionnement

. Excédent 2019 : + 140 246,23 €

Pécultats antériours reportés : + 500 000 00 €

. Résultats antérieurs reportés : + 500 000,00 €

. Résultat de clôture de fonctionnement : + 640 246,23 €

Section d'investissement

Excédent 2019 : + 581 098,11 €
 Déficit exercice précédent - 947 463,53 €

. Résultat de clôture d'investissement - 366 365,42 €

. Solde de report d'investissement (restes à réaliser) + 83 281,33 €

. Résultat d'investissement cumulé : - 283 084,09 €

SOIT UN RÉSULTAT CUMULÉ 2019 DE:

Excédent de fonctionnement : + 640 246,23 €
Déficit d'investissement : - 283 084,09 €
Résultat : + 357 162,14 €

Le rapporteur déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation, ni de réserve de sa part.

Si tel est votre avis, dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Mesta Circonditions vouloir approuver le Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Trésorier.

2 3 JUIL. 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

4 Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2019 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre Le 15 juillet 2020

Béatrice de FRANÇOIS

Maire de Parempuyre

Bletrane